

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 9 mai 2018

BILL BOWLES A ÉTÉ RENOMMÉ À TITRE DE COMMISSAIRE AUX ÉLECTIONS

La directrice générale des élections, M^{me} Shipra Verma, a annoncé aujourd'hui que le mandat de M. Bill Bowles à titre de commissaire aux élections a été renouvelé. Son mandat se poursuivra jusqu'au 14 juin 2023.

Cette nomination a été faite en consultation avec les chefs de tous les partis politiques inscrits représentés à l'Assemblée législative.

Le rôle du commissaire aux élections est de veiller au respect des lois électorales du Manitoba, dont la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*.

Le commissaire a l'autorité de mener des enquêtes, soit à la suite d'une plainte ou de sa propre initiative. Il peut également intenter des poursuites judiciaires, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, et qu'il considère dans l'intérêt public de poursuivre. Le commissaire répond également aux plaintes concernant la publicité faite par le gouvernement.

Toute personne peut déposer une plainte auprès du commissaire si elle croit qu'une infraction électorale a été commise. Le commissaire aux élections du Manitoba a compétence uniquement sur les lois électorales provinciales, il n'a aucune autorité pour ce qui est des élections fédérales ou municipales.

M. Bowles est avocat et ancien associé chez Aikins, MacAulay and Thorvaldson, où il a exercé pendant plus de 20 ans, principalement dans les domaines du droit des assurances et des litiges commerciaux d'ordre général. Son nouveau mandat à titre de commissaire aux élections commence le 15 juin 2018.

-30-

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public
Téléphone : 204 945-7379; sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : amitchell@elections.mb.ca